

Délibération du conseil

Service	DOMANIALITE ET RESEAUX	Séance du : 15/04/2011
Thème	QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET DÉPLACEMENTS	Délibération N° 12
Objet	Partenariats avec ERDF - Protocole	Rapporteur : MME GUIDAT

Exposé des motifs

Positionnements stratégique et politique du protocole

La ville est un lieu de concentration, y compris des consommations énergétiques. Elle est donc concernée au plus haut point par la mutation des pratiques énergétiques, par les engagements et processus en cours à tous les niveaux :

- sur le changement du climat terrestre ayant notamment porté les accords de Rio (1992), Kyoto (1997), Bali (2007), Copenhague (2009) et Cancún (2010),
- sur l'objectif « 3 x 20 pour 2020 » affirmé par l'Union européenne : réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à la situation de 1990, réduire de 20 % la consommation d'énergie et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie,
- les lois d'août 2009 et de juillet 2010 faisant suite au Grenelle de l'Environnement : **réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables...**,
- le Plan Climat-Energie Territorial du Grand Nancy en cours de construction, conformément à la délibération du 28 janvier 2011.

La Communauté Urbaine, qui a été retenue parmi les cinq agglomérations françaises partenaires du réseau européen d'échange d'expériences et d'innovation sur les villes durables de demain, souhaite agir pour la maîtrise de la consommation électrique via les nouveaux compteurs communicants ou intelligents. C'est le point de départ de ce protocole de partenariats entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy et ERDF. Il serait toutefois réducteur de cantonner les perspectives offertes par les Systèmes Electriques Intelligents (*smart grid*) à leur contribution pour atteindre les objectifs climato-énergétiques, alors que d'autres perspectives méritent d'être identifiées, encouragées et développées.

La Communauté Urbaine souhaite aussi actionner tous les leviers de développement s'appuyant sur le réseau électrique, c'est-à-dire bien d'autres chantiers :

- faciliter le développement des services associés directement ou indirectement aux compteurs communicants ou intelligents, comme ceux du domaine de la domotique,
- structurer le développement des infrastructures et services de recharge des véhicules électriques, ainsi que toutes les facilités essentielles et de réseau

nécessaires aux véhicules électriques (disponibilités, ...),

- stimuler les réflexions pour innover en matière de mobilier urbain communicant (panneaux d'affichage, arrêts de bus...) et d'éclairage public géré à distance et optimisé,

- dynamiser les Systèmes Electriques Intelligents en tant que filière économique nouvelle dans laquelle les entreprises innovantes se positionnent, investiront et recruteront.

Il existe donc une forte composante «économie de la connaissance» liée à ces partenariats, au sens de l'incorporation des résultats de la recherche dans les biens et services, et dans leur processus de production. S'inscrivant pleinement dans l'ambition du projet d'agglomération du Grand Nancy, ces projets et perspectives vont enrichir les leviers, tant en matière de nouvelles technologies que d'évolution des pratiques, pour une ville durable.

La valeur ajoutée d'une démarche partenariale

L'objectif de ce protocole de partenariats est de multiplier les relations porteuses d'expérimentations et d'innovations techniques et sociales, à l'interface de l'économie de la connaissance, de la croissance verte et de l'évolution des comportements et des usages.

Il s'agit de se doter de partenariats pour inventer la ville de demain dans laquelle les réseaux communiqueront et interagiront pour mieux répondre aux besoins des habitants et des porteurs de projets, tout en réduisant notre impact environnemental et en développant le lien social et le cadre de vie.

L'un des réseaux les plus structurés de l'agglomération est celui de distribution d'électricité, dont ERDF est concessionnaire. Nous souhaitons favoriser l'émergence et le développement des foyers d'innovations à l'interface des réseaux, et favoriser la naissance de nouveaux produits, usages et services en s'appuyant sur la fertilisation croisée des réseaux de l'agglomération. Il s'agit notamment ici d'affirmer les dynamiques d'innovation entre le réseau concédé à ERDF et ceux du Grand Nancy.

Particulièrement intéressé par l'émergence de nouveaux besoins et usages, ERDF s'associe à cette initiative du Grand Nancy car le réseau de distribution de l'électricité est l'une des infrastructures de la ville porteuse de nombreuses innovations. Les nouvelles technologies associées à l'énergie électrique et à la capillarité très fine du réseau ont vocation à contribuer aux progrès d'une ville innovante et durable. En effet, par l'intermédiaire et l'utilisation intelligente du réseau électrique de l'agglomération, des applications peuvent être envisagées en matière de développement économique, de cohésion sociale et territoriale, et d'action pour l'environnement.

Un grand nombre de projets sont porteurs de nouvelles valeurs ajoutées urbaines, comme un usage maîtrisé de l'énergie électrique dans les bâtiments et sur le domaine public, la valorisation du mobilier urbain devenant « communicant » ou le raccordement des nouvelles sources de production électrique renouvelable, la

recharge des véhicules électriques... Tous ces projets ont la double particularité de nécessiter un partenariat fort entre la collectivité et le gestionnaire du réseau électrique d'une part, et d'impliquer un grand nombre de citoyens et d'entreprises d'autre part permettant de créer un cluster communautaire sur les réseaux électriques intelligents.

Vers un cluster des systèmes électriques intelligents

Pour mener à bien cette initiative, le Grand Nancy articulera sa contribution autour des projets urbains à enjeux réalisés et en devenir tels que Nancy Grand Cœur, la rénovation urbaine ou Plaines Rive Droite. Ces projets intègrent d'ores et déjà des approches innovantes en terme de bâtiments éco-énergétiques et d'aménagement d'espaces publics éco-responsables.

Afin de disposer d'une approche globale cohérente, le Grand Nancy envisage d'aborder de nouveaux enjeux de la ville durable au travers du lancement de deux dynamiques nouvelles :

- une dynamique d'évolution des comportements et des usages en direction des citoyens,
- une dynamique d'éco-compétitivité économique dont la vocation est d'anticiper les nouveaux produits et services marchands dont la ville durable de demain exprimera le besoin.

Le Grand Nancy animera cette démarche en :

- proposant les territoires urbains à enjeux comme environnement d'expérimentation de nouveaux usages et services,
- favorisant leur émergence et leur expérimentation,
- suscitant des dynamiques de partenariats entre acteurs économiques et sociaux,
- facilitant l'innovation technologique, sociologique, financière et sociale.

Pour ce faire, le Grand Nancy proposera aux acteurs économiques de la ville durable, un cadre de réflexion, d'innovation et de partenariat dénommé Cluster des systèmes électriques intelligents.

ERDF particulièrement intéressé à l'émergence de nouveaux besoins et usages, participera à cette initiative car le réseau de distribution de l'électricité est l'une des infrastructures de la ville porteuse de nombreuses innovations. Les nouvelles technologies associées à l'énergie électrique et à la capillarité très fine du réseau ont donc vocation à contribuer aux progrès d'un développement durable. En effet, par

l'intermédiaire et l'utilisation intelligente du réseau électrique de l'agglomération, des applications peuvent être envisagées que ce soit en matière de développement économique, de cohésion sociale et territoriale ou d'action pour l'environnement.

Un grand nombre de projets sont porteurs de nouvelle valeur ajoutée urbaine comme un usage maîtrisé de l'énergie électrique dans les bâtiments et sur le domaine public, la valorisation du mobilier urbain devenant « communicant » ou le raccordement des nouvelles sources de production électrique renouvelable, la recharge des véhicules électriques, ...

Tous ont la double particularité de nécessiter un partenariat fort entre la collectivité et le gestionnaire du réseau électrique d'une part, et d'impliquer un grand nombre de citoyens, d'éco-citoyens, et d'entreprises d'autre part.

Mise en œuvre du partenariat

Ainsi, un partenariat peut être envisagé avec ERDF pour développer ces projets, qui couvrent des domaines très distincts comme :

- **l'éco-citoyenneté** par la maîtrise et les économies d'énergie au travers de l'amélioration thermique du bâti et le suivi des consommations par l'utilisation des nouveaux compteurs,
- **la mobilité des citoyens** grâce au véhicule électrique dans ses différentes composantes : infrastructure de recharge, coordination des interventions pour la recharge et le stationnement, gestion en temps réel des bornes, services nouveaux envisageables (autopartage, vélos à assistance électrique...),
- **le domaine public** par la création et l'utilisation de réseaux intelligents et communicants en particulier pour l'information sur l'occupation des bornes de recharge des véhicules électriques, le suivi du fonctionnement et des consommations d'éclairage public, la création de mobiliers urbains innovants...,
- **l'emploi et l'innovation** par la stimulation à l'émergence et au développement d'une filière Systèmes Electriques Intelligents fondée sur l'ensemble des activités économiques et de recherche en matière de technologies de l'information et de la communication liées à l'utilisation des réseaux électriques.

Ce partenariat se déroulera par phases sur chacun des projets ci-dessus et conduits en trois phases de travail successives :

Phase 1 : élaboration du cahier des charges, comportant la définition des résultats visés, des fonctions à assurer à cet effet et de leur organisation opérationnelle,

Phase 2 : études de faisabilité, complétées si nécessaire d'expérimentations, portant sur les trois aspects : technique, économique et juridique, notamment au regard des cadres légaux et réglementaires propres au Grand Nancy et à ERDF,

Phase 3 : mise en œuvre opérationnelle.

Des conventions particulières seront conclues en fonction de l'avancement des différents projets et notamment pour décider le passage d'une phase à la suivante au vu des possibilités confirmées par les résultats obtenus.

Dès la signature du protocole par les deux parties et de la première convention associée pour sa mise en œuvre, un groupe de travail sera constitué en vue d'engager les phases 1 de chacun des projets dont les parties souhaitent la réalisation pour le troisième trimestre 2011.

Il vous est demandé d'approuver ce partenariat avec ERDF qui permettra , tout en utilisant et valorisant ses infrastructures, de développer une économie et des services qui feront de l'agglomération une ville innovante et durable.

Délibération

En conséquence, et après avis des commissions "qualité environnementale et écologie urbaine" et "qualité de l'espace public et déplacement" réunies respectivement les 29 et 31 mars 2011, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de conclure un protocole de partenariat avec E.R.D.F.,
- d'accepter le projet de convention tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents utiles dans le cadre de ce partenariat.

Annexes



Protocole CUGN ERDF V13 240311.doc

Résultat vote Adopté à l'unanimité
Détail vote

21 abstentions

Procès verbal

Envoi	18/04/2011
Préfecture	
Retour	18/04/2011
Préfecture	
Publication	18/04/2011
Envoi Service	19/04/2011
Exécutoire	

